



GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information
1701, rue Parthenais, UO 1510
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 2009 150

Le 15 septembre 2020

OBJET : **Votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) concernant les permis d'armes à feu.**

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 8 septembre 2020, visant à obtenir le nombre de demandes de permis d'armes à feu et d'autorisation de port et de transport d'armes à feu.

Toutefois, nous vous invitons à consulter les statistiques relatives au nombre de permis d'armes à feu déjà publiées sur le site Internet de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), plus précisément dans les rapports annuels du commissaire aux armes à feu, à l'adresse suivante :

<https://www.rcmp-grc.gc.ca/fr/armes-a-feu/rapports-des-armes-a-feu>

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Original signé

Émilie Roy
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels